

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**15 OCTOBRE 2014**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 15 OCTOBRE 2014, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Luc Lalonde , maire de Béarn  
M. Guy Abel , maire suppléant de Duhamel-Ouest  
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin  
M. Norman Young , maire de Kipawa  
M<sup>me</sup> Isabelle Morin , mairesse de Laforce  
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury  
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M. Éric Dubuque , maire de Moffet  
M<sup>me</sup> Carmen Rivard , mairesse de Nédélec  
et préfète suppléante de la MRCT  
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord  
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny  
M. Donald Alarie , maire de Saint-Bruno-de-Guigues  
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre  
M<sup>me</sup> Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues  
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre  
M. Gilbert Lacasse , maire suppléant de la Ville de Témiscaming  
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :**

M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel  
et représentant du territoire non organisé

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**EST ABSENT :**

M. André Pâquet, maire de Fugèreville

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de  
projet en environnement  
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le conseil des maires s'est réuni en caucus (huis clos) de  
19 h à 19 h 30.

## **Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

### **10-14-409**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Morin  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### **Mot du préfet**

Dans son mot d'ouverture, le préfet débute en parlant des compressions et des coupures budgétaires orchestrées par le gouvernement provincial dans son objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire. Cette période de restrictions budgétaires, de gel d'embauche, de coupures et de révision des structures laisse présager qu'aucun acquis ne peut être garanti. Le Témiscamingue n'y échappe pas : Les organismes du territoire tels que le CSSS, CSLT, la CRÉ sont dans la mire du gouvernement. Au niveau du CLD, une rencontre ayant eu lieu dernièrement avec le directeur régional du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, a permis d'indiquer clairement que le gouvernement doit se positionner rapidement afin de faire connaître les outils qui seront mis en place pour assurer le développement économique de notre territoire.

Plusieurs programmes sont présentement en révision, notamment au niveau des programmes d'habitation, le Pacte rural, le Volet 2, etc. Devant cette période d'incertitudes, le préfet demande qu'un report pour l'adoption du budget soit adopté à cette séance, afin d'obtenir des réponses très prochainement pour être en mesure de produire un budget le plus réaliste possible.

Dernièrement, une rencontre a eu lieu avec le ministre Moreau, de passage en région. Malgré les bouleversements occasionnés par cette ère d'austérité, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a été catégorique à l'effet qu'il y aura une décentralisation vers le tandem des MRC-municipalités. Le préfet s'avère confiant, qu'après 30 ans de revendications, une gouvernance de proximité semble se pointer afin d'offrir au milieu municipal, une belle opportunité de mieux gérer et offrir des services aux meilleurs coûts auprès de la population.

La MRC de Témiscamingue devra saisir cette occasion pour le meilleur intérêt de ses citoyens.

### **10-14-410**

## **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2014.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2014 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu, après avoir apporté la correction suivante à la résolution n° 09-14-379 comme suit :

« ... producteurs agricoles, depuis 1997, doivent produire un plan agroenvironnemental de fertilisation et depuis 2002, en déposer copie auprès du ministère... »

#### 10-14-411

#### Rapport du comité des usagers du CSSS du Témiscamingue.

Reporté à la séance du mois de novembre.

#### 10-14-412

#### Bilan des travaux réalisés par le Comité du logement social.

M. Guillaume Beaulieu, agent de développement rural à la MRCT, assiste à la rencontre et présente le bilan des travaux réalisés par le Comité du logement social.

Lors de sa séance du conseil du 19 septembre 2012, devant la problématique de pénurie de logements au Témiscamingue, les élus, par la résolution n° 09-12-320, recommandaient la création d'un « Comité logements » qui œuvrera en étroite collaboration avec tous les partenaires dont la CRÉ, les organismes et municipalités intéressés.

Le comité avait pour mandat d'élaborer un plan d'ensemble pour contrer la problématique actuelle dans la MRCT et prévoir les actions concrètes pour atteindre cet objectif, dans le plus bref délai. Le comité avait à faire rapport au conseil des maires et devait apporter des recommandations.

Au cours des deux dernières années, le comité composé de 22 personnes représentant leur organisation, allant des maires de Duhamel-Ouest et Ville-Marie à une gamme étendue d'organismes communautaires, en passant par le Centre de santé et des personnes soutiens au niveau de l'Abitibi-Témiscamingue, a tenu une douzaine de rencontres.

Par définition, le logement social est un logement subventionné suite à une demande d'un groupe faisant la preuve qu'une quantité appréciable de gens d'un secteur donné ont des difficultés importantes à se loger convenablement au prix du marché. Les logements sociaux (par la Société d'habitation du Québec) demandent une implication financière du milieu d'une hauteur d'au moins 15 % du coût total du projet et s'adressent à des personnes ayant un revenu inférieur à 30 000 \$, qui dépensent plus de 30 % de leurs revenus à leur loyer et/ou qui ont des besoins particuliers.

Actuellement, les logements sociaux au Témiscamingue sont concentrés presque entièrement pour les personnes âgées. Il y a aussi des moyens indirects d'aider ces citoyens, mais ces moyens sont limités et les organismes communautaires tentent de faire au mieux pour contenir plusieurs problématiques.

#### Portrait au Témiscamingue

Un sondage auprès de la population témiscamienne a été mené à l'automne 2013 afin d'identifier les besoins en logement social au Témiscamingue. Au terme de cet exercice, 65 répondants permettent de dresser le portrait suivant :

- ⇒ 83 % ayant un revenu inférieur à 20 000 \$ par année pour vivre;
- ⇒ 68 % sont des femmes;
- ⇒ 48 % sont des personnes seules;
- ⇒ 61 % ont moins de 50 ans;
- ⇒ Les répondants privilégient un accès à plusieurs services à proximité vu leur difficulté à se déplacer sur le territoire;
- ⇒ 71 % habite un logement depuis moins de trois ans;
- ⇒ 71 % identifie Ville-Marie comme premier lieu de résidence souhaité devant Lorrainville et ensuite les autres municipalités;
- ⇒ Forte majorité des répondants provient du secteur centre, suivi par le secteur nord.

L'enquête aura permis de relever certains faits à souligner :

- Le taux de vacances des loyers au Témiscamingue est très mince dans la plupart des municipalités alors que les besoins sont souvent à la hausse, créant une hausse des loyers;
- La population témiscamienne étant la plus vieillissante parmi les cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, la proportion de 65 ans et plus passera de 17 % à 31 % d'ici 20 ans;
- Augmentation de l'itinérance homme et femme;
- Les problèmes de santé mentale s'avèrent importants; ils font partie des citoyens qui peinent à se trouver un toit convenable;
- 75 familles sont suivies au Témiscamingue par les Services intégrés en périnatalité et petite enfance (SIPPE), ce programme s'adressant aux femmes enceintes de moins de 20 ans ou les femmes enceintes de plus de 20 ans, n'ayant pas complété leur secondaire 5 et vivant dans un contexte de pauvreté;
- La banque de noms du dépannage alimentaire inclut près de 900 adultes.

### **Solution identifiée**

Au terme de ces travaux et par l'identification des besoins, le comité s'est penché sur le problème de financement pour la construction de nouveaux logements sociaux. Que ce soit par le biais d'une coopérative, un organisme sans but lucratif ou procéder à l'agrandissement d'une structure en place, le milieu doit investir 15 % du coût du projet, somme non négligeable pour les investissements à prévoir pour des projets de cette nature. À titre d'exemple, pour un projet de 3,5 M\$, le milieu doit injecter 525 000 \$! Cette réalité devient contraignante pour une municipalité qui souhaite investir dans de tel projet, en plus qu'elle doit céder un terrain et offrir une exemption de taxes de 25 ans.

La création d'un Fonds en logement social permettra de servir de levier pour l'ajout de nouveaux logements. Un sous-comité de travail du Comité de logement social du Témiscamingue a élaboré une proposition de fonctionnement et des critères à mettre en place pour ce fonds.

## Proposition d'un Fonds en logement social du Témiscamingue

### Critères d'admissibilité

- Projet réalisé avec le soutien du Groupe de ressources techniques (GRT) de la région;
- Contribution du milieu égale ou supérieure à 15 % du coût total du projet en valeur de biens et services ou monétaire;
- Un seul projet à la fois déposé par municipalité à moins de justifier l'importance de réaliser un autre projet dans la même municipalité.

### Critères d'attribution

- Projets qui favorisent une clientèle de personnes seules de moins de 65 ans sans exclure les autres types de clientèle;
- 10 % des places sont disponibles pour des personnes à mobilité réduite;
- 10 % des places sont disponibles pour des personnes ayant des problèmes de santé mentale et/ou une déficience cognitive supervisée;
- Le projet offre un bon degré de prise en charge par la communauté;
- Le projet est passablement avancé au niveau du montage financier;
- Le projet démontre une bonne viabilité financière et un réalisme financier;
- Le projet est porté par un organisme développeur solide ayant une bonne capacité de gestion;
- Le projet confirme qu'il n'y aura pas de concurrence ou d'impacts négatifs sur d'autres projets dans le secteur avoisinant;
- Le projet s'intègre à son environnement bâti et social;
- Le projet a reçu une résolution de la municipalité pour l'appuyer;
- Le projet comporte un potentiel de revitalisation de la communauté;
- Les logements situés au rez-de-chaussée devraient avoir un accès sans obstacle;
- Le nombre de logements en sous-sol devra être réduit au minimum suivant les nouvelles exigences de la Société d'habitation du Québec;
- Le projet et les logements sont novateurs et intègrent des éléments associés au développement durable, au design, à la flexibilité et à l'adaptabilité;

- L'immeuble visé par le projet n'est pas affecté par une nuisance, ni situé près d'une source de nuisance pour la santé et la sécurité des occupants;
- Les coûts des loyers offerts à la clientèle sont abordables;
- La clientèle visée par le projet éprouve des besoins qui peuvent difficilement être comblés autrement que par une contribution du milieu à un programme de logement social.

#### Projets non recevables

- Sans groupe promoteur;
- Sans adresse;
- Développé par bail à moins que le projet implique une propriété municipale et que le comité valide la planification;
- Comporte un nombre insuffisant d'unités d'habitation qui ne permet pas d'assurer sa viabilité financière selon les paramètres financiers de la SHQ;
- Augmente les concentrations d'unités d'habitation dans un secteur (quartier) qui en abrite déjà une quantité importante;
- Développé sur un site comportant trop de problématiques de développement pour en concrétiser une réalisation rapide et optimale;
- Implique un organisme n'ayant pas pu faire la démonstration que celui-ci possède les ressources et la capacité pour le maintenir à long terme.

#### Situations à éviter

- Projets développés par des promoteurs privés (clé en main) et offerts à plusieurs partenaires dans le but de créer une surenchère;
- Projet dédié exclusivement à une communauté culturelle;
- Projet déplacé sur un autre terrain après avoir été approuvé ailleurs;
- Projet qui amènerait une trop forte concentration d'unités d'habitation dans un secteur (quartier).

#### Composition du comité d'analyse de projet

- Deux représentants de la MRCT;
- Deux représentants de la Table des partenaires en développement social du Témiscamingue;
- Un représentant d'un organisme communautaire témiscamien;
- Un représentant du GRT (membre observateur sans droit de vote).

### **Processus d'analyse des projets**

- 1) Création d'un comité d'analyse des projets;
- 2) Rencontre d'orientation pour mieux faire connaître les nouvelles possibilités aux groupes qui veulent et peuvent déposer;
- 3) Réception des projets;
- 4) Analyse des dossiers par le comité d'analyse;
- 5) Recommandation au conseil des maires par le Comité de logement social du Témiscamingue;
- 6) Adoption par la Table des maires.

Les membres du Comité de logement social souhaitent le maintien du comité afin d'offrir l'opportunité de poursuivre un mandat d'échanges et de partages des problématiques en matière de logement et tenter d'identifier les solutions possibles.

Au terme de cette présentation, M<sup>me</sup> Édith Lafond suggère que divers scénarios de financement soient analysés pour la création d'un Fonds en logement social afin de soutenir des projets; la population est vieillissante, les besoins identifiés aujourd'hui poursuivront leur croissance au cours des prochaines années.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'étape (statistiques, sondage et modalités d'un éventuel fonds) produit par le comité et demande que ledit comité poursuive ses travaux, alors qu'une proposition sur le financement d'un éventuel fonds soit documentée avant la prise d'une décision finale.

#### **10-14-413**

#### **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

##### **1<sup>re</sup> partie**

Des questions en lien avec le logement social, l'industrie forestière et l'eau potable disponible dans les municipalités furent posées par l'assistance.

#### **10-14-414**

#### **Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2014 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 7 octobre 2014.

#### **10-14-415**

#### **Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de services en transport collectif – Demande d'aide financière.**

**Attendu que** la MRC de Témiscamingue a été informée d'un enjeu important lié au maintien des services du transporteur Autobus Maheux en Abitibi-Témiscamingue;

**Attendu que** le Volet 2 du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif permet aux CRÉ, sur accord unanime des MRC concernées de leur territoire, de déposer une demande;

**Attendu que** la subvention est égale au triple de la contribution financière du milieu local, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ par année, par projet;

**Attendu que** la subvention peut notamment être octroyée pour financer une partie du déficit d'exploitation d'un parcours ou une partie du manque à gagner du titulaire de permis;

**Attendu que** la Conférence des élus de l'Abitibi-Témiscamingue a pris l'engagement d'investir une somme de 20 000 \$;

**Attendu que** chaque MRC de la région est sollicitée pour une contribution financière de 7 800 \$;

**Attendu que** la Ville de Rouyn-Noranda et la MRC de la Vallée-de-l'Or ont confirmé leur contribution financière de 7 800 \$ par voie de résolution;

**Attendu que** ce dossier concerne l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue contribue pour une somme de 7 800 \$ auprès de la Conférence des élus de l'Abitibi-Témiscamingue pour la mise en place dudit programme d'aide gouvernementale, le tout conditionnel à la participation d'un même montant pour les autres territoires (MRC) de l'Abitibi-Témiscamingue;
- ❖ Que cette contribution soit prise à même le poste budgétaire « *Développement de projets* ».

En contribuant à ce programme, le conseil des maires demande la mise en place de solutions alternatives, tel qu'une révision des horaires, modification de la flotte de véhicules, afin de rendre le service plus efficient sur le territoire de la MRC de Témiscamingue et en assurer sa viabilité à long terme.

**10-14-416**

**Demande de levée de moratoire dans le périmètre urbain de la municipalité de Kipawa et de Laniel (TNO).**

**Considérant** le moratoire émis, depuis 1988, par le ministère des Ressources naturelles, ci-après nommé MRN, concernant le développement de villégiature autour du lac Kipawa;

**Considérant** que le lac Kipawa constitue un territoire à caractère faunique, identifié au Plan régional de développement du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue, tout nouveau droit d'occupation en territoire public ne peut être émis en bordure de ce lac sans avoir été planifié dans un plan de gestion concertée élaboré par un comité de concertation;

**Considérant** la réalisation de ce plan de gestion concertée, et son dépôt lors du conseil des maires du 19 mars 2014;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue est responsable de la mise en œuvre de ce plan de gestion concertée du lac Kipawa;

**Considérant** que la MRC doit travailler avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) afin de convenir des modalités de mise en œuvre du plan de gestion concertée;

**Considérant** la lettre envoyée par le MERN, en date du 14 juillet 2014, demandant à la MRC sa position sur l'action 5 du Plan de gestion concertée du lac Kipawa, en l'occurrence « *réévaluer la pertinence du moratoire sur la villégiature (habitation permanente et saisonnière) suite aux recommandations d'un comité de gestion d'ici 2017;*

**Considérant** la nature imprécise de l'application du moratoire à savoir s'il s'applique également en périmètre urbain ou non, le Ministère ayant rendu disponibles plusieurs terrains résidentiels, ces dernières années, dans les périmètres urbains de Laniel et de Kipawa;

**Considérant** que le MERN s'est montré ouvert à l'idée de considérer, à court terme, une levée du moratoire dans le périmètre urbain de la municipalité de Kipawa et de Laniel, d'autant plus que ces deux municipalités ont déjà un règlement pour obliger que les nouvelles constructions soient des résidences habitables à l'année;

**Considérant** les projets de développement de la municipalité de Kipawa et de Laniel autour du lac Kipawa;

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Éric Dubuque  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, la levée du moratoire sur la villégiature (habitation permanente et saisonnière) à l'intérieur des périmètres urbains de la municipalité de Kipawa et de Laniel, tel que défini par le schéma d'aménagement de la MRC de Témiscamingue ou du moins qu'il permette la mise en disponibilité de terrains résidentiels à l'intérieur de ces deux périmètres urbains;
- ❖ Que copie de la présente résolution soit transmise à la direction régionale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

#### 10-14-417

#### **Adoption du plan d'action de la Société de développement du Témiscamingue (SDT).**

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le plan d'action 2015 de la Société de développement du Témiscamingue (SDT), ledit rapport fait partie de la présente résolution pour valoir comme si au long récité.

## **Politique nationale de la ruralité 2014-2024.**

### **10-14-418**

**Considérant** que le gouvernement a adopté, le 6 novembre 2013, la Politique nationale de la ruralité 2014-2024;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue a signé l'entente du Pacte rural 2014-2019 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 24 mars 2014, découlant de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024;

**Considérant** que le ministre doit signifier des engagements clairs et dans un délai permettant à la MRC de respecter ses obligations;

**Considérant** que dans ledit Pacte, l'article 5.2 B. énonçait que « Le ministre précise à l'organisme, avant le 30 septembre 2014, les versements prévus pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017 »;

**Considérant** l'article 5.3 B. édicte « Avant le 30 septembre 2014, le ministre rend disponible à l'organisme un montant pour l'embauche d'un agent additionnel si le territoire rural de l'organisme compte cinq communautés à revitaliser ou plus selon l'indice de vitalité économique qu'il aura publié »;

**Considérant** que le délai du 30 septembre 2014 étant dépassé et qu'aucune information n'a été transmise par le Ministère;

**Considérant** qu'à ce jour, la publication des indices de vitalité économique n'a pas été réalisée et qu'il s'avère impossible de connaître si l'embauche d'un nouvel agent de développement pourra se faire afin d'accompagner les communautés à revitaliser;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue est en processus budgétaire en prévision de l'adoption de son budget 2015 et que ces informations s'avèrent essentielles pour finaliser cet important exercice budgétaire pour le milieu municipal;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, de préciser dans les plus brefs délais, les versements prévus pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017, de même que de confirmer les engagements particuliers à l'égard du financement des agents de développement rural.

### **10-14-419**

## **Pacte rural 2007-2014 – Reddition de comptes.**

Il est proposé par M. Donald Alarie  
appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Morin  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue présente son rapport d'activités du Pacte rural 2007-2014 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire comme suit :

Montant octroyé à la MRCT	: 2 112 344,00 \$
Montant total des projets soutenus	: 2 105 242,31 \$
Surplus	: 7 101,69 \$ <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Montant pouvant être mis dans le projet des entrées territoriales en cours.

**Sécurité incendie – Renouvellement de l’entente du 2 novembre 2009 relative à l’exploitation d’un réseau de télécommunication régional en sécurité civile pour les services d’urgence au Témiscamingue entre la MRCT et Radio-Com JBM.**

**10-14-420**

Dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC de Témiscamingue a présenté une demande d’aide financière au Programme conjoint de protection civile pour doter les services de sécurité incendie de téléavertisseurs. Ce système uniforme de répartition des appels d’urgence a pour objectif d’améliorer les délais d’intervention et augmenter le nombre de pompiers sur les incendies. Le Programme conjoint de protection civile a confirmé à la MRC de Témiscamingue en juin 2004 sa participation financière de 50 % au projet. La MRC de Témiscamingue a requis les services du promoteur Radio-Com JBM de Duhamel-Ouest pour procéder à l’installation et au maintien du réseau, en vertu d’une entente conclue avec la MRCT le 30 octobre 2004, renouvelée en 2009 pour une période de cinq ans.

En vertu de cette entente, Radio-Com JBM a procédé à l’installation d’une base principale localisée dans la tour sur la côte des Pères à Ville-Marie et d’une base secondaire localisée dans chacune des **18<sup>1</sup>** municipalités suivantes :

Secteur Centre	Secteur Nord	Secteur Est
Béarn	Angliers	Moffet
Laverlochère	Nédélec	Belleterre
St-Bruno-de-Guigues	Notre-Dame-du-Nord	Fugèreville
St-Édouard-de-Fabre	Rémigny	Laforce
Laniel (TNO)	<b>Guérin<sup>2</sup></b>	Latulipe-et-Gaboury
<b>St-Eugène-de-Guigues<sup>3</sup></b>		<b>Laforce (vers Winneway)<sup>4</sup></b>
<b>Laniel (Baie McAdam)<sup>5</sup></b>		

Radio-Com JBM demeure propriétaire de la base principale et est responsable de l’installation des équipements et de leur bon fonctionnement.

La MRC (municipalités) est propriétaire des bases secondaires et est responsable des bris causés aux équipements. La MRC doit contribuer pour un montant annuel fixe de 10 080 \$ relié à l’utilisation et au maintien du réseau. Ce montant correspond à 60 \$ par base par mois. Ce montant (10 080 \$) est réparti à parts égales entre les 19 municipalités participantes au projet.

Les frais couvrent : l’électricité et le chauffage du bâtiment, les deux lignes téléphoniques, l’entretien des divers équipements nécessaires au fonctionnement de la base principale, la *tournée pour inspection annuelle des 18 bases secondaires et l’observation (vigie) sur une base régulière à partir du bureau Radio-Com JBM à Ville-Marie<sup>2</sup>*.

<sup>1</sup> Entente révisée le 2 novembre 2009.

<sup>2</sup> Base supplémentaire installée en juin 2009 (2 610,58 \$ payé par la MRCT).

<sup>3</sup> Base supplémentaire installée en septembre 2006 (5 278,76 \$ payé par la MRCT).

<sup>4</sup> Base supplémentaire installée en mai 2008 (2 610,58 \$ payé par la MRCT).

<sup>5</sup> Base supplémentaire installée en avril 2008 (2 610,58 \$ payé par la MRCT).

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu majoritairement

- ❖ D'autoriser le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation du réseau de télécommunications régional en sécurité incendie pour les services d'urgence au Témiscamingue entre la MRCT et Radio-Com JBM aux mêmes coûts, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 1<sup>er</sup> novembre 2015 (1 an);
- ❖ De reconduire les mêmes clauses de l'entente, avec l'ajout d'une clause stipulant qu'à compter du 31 octobre 2014, Radio-Com JBM doit, dans un délai de cinq jours ouvrables à la réception du téléavertisseur défectueux, aviser le service incendie du nombre de jours pour réparer celui-ci ou de sa non-possibilité de réparation;
- ❖ Que le Comité de sécurité incendie documente le dossier au cours de la prochaine année afin d'évaluer divers scénarios pour optimiser l'utilisation de ce système de communications;
- ❖ D'autoriser la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer ladite entente, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, laquelle fait partie de la présente résolution pour valoir comme si au long récitée.

<b>Enregistrement du vote :</b>		
	<b>Nombre</b>	<b>Population</b>
<b>Pour</b>	18	12 615
<b>Contre</b>	1	2 648
Le conseiller de comté, Bernard Flébus (Ville-Marie) vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.		
<b>Résolution adoptée à la majorité</b>		
<b><u>N. B. :</u></b>		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

**10-14-421**

**Climat municipalités – Inventaire de gaz à effet de serre – État du dossier.**

M<sup>me</sup> Katy Pellerin présente la chronologie des différentes étapes réalisées à ce jour dans ce dossier :

- **Le 13 octobre 2010** : Adoption d'une résolution par le CA de la MRC mandatant la firme Stavibel pour la préparation d'une demande d'aide financière au programme Climat municipalités;
- **Le 8 mars 2012** : Réception de l'offre de services de la firme Stavibel pour le support technique professionnel afin de réaliser l'inventaire et le plan d'action sur les gaz à effet de serre (GES). Les coûts (honoraires et dépenses) étaient alors estimés à 18 500 \$ (aide et support uniquement);

- **Le 4 avril 2012** : Adoption d'une résolution par le CA autorisant la réalisation du projet Climat municipalités dans la MRCT, incluant l'ensemble des municipalités et des TNO;
- **Le 20 août 2012** : Signature de la convention d'aide financière entre la MRC et le MDDEFP prévoyant une aide maximale de 51 340,50 \$. L'aide financière gouvernementale est de 90 % des coûts réels, donc la MRC doit déboursier 10 % des frais liés au programme, ce qui représente un minimum de 5 704,50 \$, pour un projet total de 57 045 \$;
- **Du 30 avril au 24 août 2012** : Compilation des données servant à l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre, par une stagiaire embauchée à la MRC;
- **Le 25 janvier 2013** : Réception d'un premier versement au montant de 12 835,13 \$, correspondant à 25 % de la subvention maximale;
- **Le 10 février 2014** : Rencontre entre la MRC et Stavibel afin de voir si la firme était disposée à préparer et rédiger le rapport de l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) et un plan d'action pour réduire les émissions de ceux-ci;
- **Le 26 février 2014** : Résolution du conseil des maires octroyant le contrat à Stavibel pour l'inventaire des GES, au coût de 21 4504 \$, et pour le plan d'action, au coût de 10 925 \$;
- **Le 12 septembre 2014** : Dépôt de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre au MDDELCC;
- **Le 26 septembre 2014** : Réception d'une lettre du MDDELCC faisant suite à l'analyse de l'inventaire (comportant des éléments à corriger) réalisé dans le cadre du programme Climat municipalités.

En terme d'échéancier, la MRC doit obtenir la conformité de l'inventaire des émissions de GES et du plan d'action visant la réduction avant le 31 décembre 2014 et déposer le formulaire de réclamation finale, des factures, des preuves de paiement et du plan de communication ou de sensibilisation (si prévu), au plus tard le 31 mars 2015.

#### 10-14-422

#### Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

#### 10-14-423

#### Gestion des matières résiduelles – Facturation selon la performance (Budget 2015).

**Considérant** que lors de la rencontre du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 13 septembre 2013, il avait été suggéré de revoir la façon actuelle de facturer les municipalités étant donné que celle-ci comportait certaines lacunes; il fût alors recommandé de travailler sur divers scénarios de facturation pour le budget 2014;

**Considérant** qu'au conseil des maires du 16 octobre 2013, les élus ont fait valoir le fait qu'ils souhaitaient que les municipalités obtenant de très bons résultats puissent être récompensées pour leur bonne gestion;

**Considérant** que le 1<sup>er</sup> novembre 2013, des scénarios de facturation ont été présentés aux membres du CAGE afin de simplifier la méthodologie qui est complexe, qui demande du temps et qui engendre des frais administratifs tant pour la MRC que les municipalités;

**Considérant** que lors de la réunion prébudgétaire ayant eu lieu le 14 décembre 2013, il fût convenu de conserver le statu quo pour la répartition du budget de la gestion des matières résiduelles (budget de base et selon les quatre critères);

**Considérant** qu'il a plutôt été convenu qu'au cours de la prochaine année, le CAGE travaillerait à cibler une méthode de calcul afin de tenir compte des diverses situations vécues dans les municipalités (villégiature, pourvoiries, achalandage des touristes, restauration, exploitations agricoles, etc.) et d'inclure la notion de « performance » établie selon deux années de référence (2013 et 2014);

**Considérant** que lors de diverses rencontres du CAGE en 2014, des scénarios et méthodes de calculs ont été élaborés afin d'en arriver à une solution la plus représentative possible;

**Considérant** que lors de la rencontre du CAGE du 19 septembre 2014, des scénarios de facturation ont été présentés aux membres, soit :

- ↪ Scénario 1 : Facturation par individu, incluant le facteur de performance;
- ↪ Scénario 2 : Facturation par individu, excluant le facteur de performance;
- ↪ Scénario 3 : Facturation actuelle, incluant le facteur de performance;
- ↪ Scénario 4 : Facturation actuelle, excluant le facteur de performance.

**Considérant** que la facturation par individu signifie que tous les coûts rattachés à la gestion des matières résiduelles pour la MRC seraient divisés en fonction de la population. Ainsi, tous les citoyens, peu importe où ils résideraient, payeraient le même montant (estimé à environ 120 \$ par habitant);

**Considérant** que la facturation actuelle est basée sur quatre critères de facturation (nombre d'heures de collectes, nombre de levées, évaluation uniformisée et transit);

**Considérant** que tous les scénarios présentés prennent en considération que l'ensemble des coûts de gestion des résidus en provenance du résidentiel (apportés par le citoyen, le transporteur de conteneur et/ou l'entrepreneur) sont inclus dans les quotes-parts;

**Considérant** que cette façon de faire élimine toutes les facturations mensuelles pour la collecte porte-à-porte ainsi que les factures pour les matières apportées à l'Écocentre (via les conteneurs des REL et les citoyens); tous les frais seraient inclus dans les quotes-parts, mis à part, les industries et les institutions qui continueraient à être facturées directement par la MRC;

**Considérant** que le facteur de performance a été calculé en tenant compte du poids des déchets ramassés de porte-à-porte, des particularités du territoire qui génèrent une certaine quantité de déchets (producteurs agricoles, pourvoies et terrain de camping, industries, commerces et institutions), ainsi que le poids des matières qui est acheminé chaque mois à l'Écocentre;

**Considérant** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 19 septembre 2014 d'y aller de la façon la plus simple possible, c'est-à-dire par une facturation par habitant, mais en tenant compte de la performance des municipalités;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
appuyé par M. Éric Dubuque  
et résolu unanimement

- ❖ D'opter pour le scénario 1 pour le prochain budget, c'est-à-dire de facturer en fonction d'un coût par habitant, incluant un facteur de performance.

#### 10-14-424

#### **Gestion des matières résiduelles – Dépôt des résidus par les transporteurs de conteneurs et des entrepreneurs.**

**Considérant** que depuis le début de la facturation des transporteurs de conteneurs et des entrepreneurs, plusieurs problématiques et particularités sont vécues à l'Écocentre, ce qui complique les procédures (entrepreneurs non enregistrés qui se font passer pour de simple citoyen, entrepreneurs qui louent leur remorque à des particuliers, etc.);

**Considérant** que selon la méthode actuelle de facturation, lorsqu'un citoyen vient porter des matières à l'Écocentre, la facture est envoyée à la municipalité, tandis que si le citoyen fait affaire avec un transporteur de conteneur ou un entrepreneur, ces derniers sont facturés, même s'il s'agit des mêmes matières et du même volume;

**Considérant** que, par cette façon de procéder, les transporteurs font valoir le fait qu'ils perdent des contrats;

**Considérant** qu'il y a lieu de s'assurer d'une méthode la plus équitable possible pour tous les citoyens, peu importe qui apporte leurs matières;

**Considérant** qu'il a été recommandé au CAGE de ne plus facturer les transporteurs ni les entrepreneurs qui viennent porter des résidus en provenance du résidentiel (citoyen) et d'inclure plutôt l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la gestion des matières résiduelles sur les quotes-parts (coût par individu);

**Considérant** que cette façon de faire annulerait toutes les facturations mensuelles aux municipalités (pour les matières apportées à l'Écocentre), ce qui éviterait du même coup beaucoup de problématiques et de frais administratifs, tant pour la MRC que pour les municipalités;

**Considérant** que pour se prévaloir de la gratuité des matières, celles-ci doivent toutefois être triées à la source (par catégories);

**Considérant** que dans le cas où les matières ne seraient pas triées (du non valorisable avec du valorisable), l'entrepreneur et/ou le transporteur seraient alors facturés à 200 \$ la tonne;

**Considérant** qu'il y a lieu de publiciser le fait que les entrepreneurs et les transporteurs qui trient ne pourront facturer leurs clients (qu'il n'y aurait pas de frais d'appliqués), mais que ceux qui ne trieront pas, seront chargés à 200 \$ la tonne (donc facturable aux clients), afin d'inciter la population à utiliser les entrepreneurs qui vont s'engager à trier;

**Considérant** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 19 septembre 2014;

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Isabelle Morin  
et résolu unanimement

- ❖ De ne plus facturer les transporteurs ni les entrepreneurs qui viennent porter des résidus en provenance du résidentiel (citoyen), et ce, à compter de janvier 2015, à condition que les matières soient triées par catégories.

#### 10-14-425

#### **Adoption de la Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics.**

**Considérant** que le sujet de la gestion des matières résiduelles générées lors des événements publics revient chaque année à l'ordre du jour des rencontres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE);

**Considérant** qu'il a toujours été mentionné que les événements devaient être plus écoresponsables et que ceux-ci devaient faire leur part afin de réduire les quantités de matières vouées à l'enfouissement;

**Considérant** qu'au mois d'août 2013, le procès-verbal du CA mentionnait qu'une nouvelle démarche serait mise en place afin d'améliorer la cohésion entre les événements et ainsi, rendre plus efficaces le tri et la collecte des matières résiduelles;

**Considérant** qu'en février 2014, il a été suggéré que la MRC se dote d'une Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics qui pourrait entrer en fonction dès janvier 2015;

**Considérant** qu'une telle politique a été conçue, en fonction des commentaires et recommandations des membres du CAGE;

**Considérant** que cette politique a pour but de définir les principes de base et les actions à réaliser afin de réduire les impacts environnementaux liés à la gestion des matières résiduelles, ainsi que la prise en charge par les organisateurs des événements qui se tiennent sur le territoire du Témiscamingue;

**Considérant** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 19 septembre 2014;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter la Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics, afin qu'elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**10-14-426**

**Demande de report pour l'adoption du budget 2015 de la MRC de Témiscamingue du 26 novembre 2014 au 21 janvier 2015.**

**Considérant** l'incertitude entourant les différents programmes présentement en révision au niveau gouvernemental;

**Considérant** que l'adoption du budget 2015 de la MRC ne pourrait se faire « *en toute connaissance de cause* » à la session ordinaire du conseil des maires le 26 novembre 2014, tel que prévu par la loi (CM, art. 148.0.2);

**Considérant** que l'article 148.0.2 du Code municipal permet à la MRC de reporter l'adoption de son budget à une date ultérieure, sur demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, d'autoriser la MRC de Témiscamingue à reporter la date de l'adoption de son budget 2015 à la session ordinaire du conseil des maires du 21 janvier 2015 afin que la MRC puisse obtenir des engagements formels de la part du gouvernement sur différents programmes et permettre ainsi aux élus de s'acquitter de leur tâche en toute connaissance de cause.

**10-14-427**

**Planification d'une séance de travail pour le budget 2015.**

Comme l'an passé, la MRC de Témiscamingue souhaite planifier une séance de travail en prévision de l'adoption du budget 2015. Un Doodle sera transmis aux élus afin de planifier une date de rencontre, soit un samedi avant-midi.

**Q.2, r.22 – Adoption d’une résolution suite à une démarche régionale.**

---

**10-14-428**

**Attendu** l’entrée en vigueur du *Règlement qui modifie le Règlement sur l’évacuation et traitement des eaux usées de résidences isolées*, le 20 juillet 2000;

**Attendu que** le ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est saisi, depuis de nombreuses années, de la problématique d’application du *Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q.2, r.22) sur les sols peu ou pas perméables de l’Abitibi-Témiscamingue;

**Attendu que** le MDDELCC a mis en place le 12 mai 2000 un chantier spécifique afin de trouver une solution abordable économiquement dans les meilleurs délais à la problématique particulière de l’Abitibi-Témiscamingue;

**Attendu que** le rapport final de ce chantier 2000-2009 conclut qu’il n’y a aucun système de traitement ou d’évacuation qui répond aux exigences du *Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q.2, r.22) lorsque le système d’une résidence isolée se localise dans un sol imperméable (sol argileux);

**Attendu que** le Ministère préconise deux alternatives soient :

- Installation de systèmes collectifs lorsque c’est accessible économiquement;
- Faire confiance à l’entreprise privée pour trouver des solutions pour les sols imperméables;

**Attendu que** les solutions accréditées par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour les sols imperméables sont onéreuses (approximativement entre 21 000 \$ et 28 000 \$), et qu’il oblige le propriétaire à avoir un contrat à vie avec l’installateur pour l’entretien annuel (750 \$ à 1 200 \$ / année);

**Attendu que** le ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est présentement en processus pour modifier le *Règlement sur l’évacuation sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q.2, r.22) suite à la consultation publique sur un projet de règlement modificateur;

**Attendu que** les modifications proposées au *Règlement sur l’évacuation sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q.2, r.22) n’apportent aucune réponse à la problématique de fond, le nouveau règlement demeurant basé sur le principe d’infiltration dans le sol des eaux traitées alors que nos sols sont imperméables ou très peu perméables;

**Attendu que** ces modifications entraînent des obligations et responsabilités additionnelles aux municipalités et aux citoyens;

**Attendu que** ces modifications fournissent aux municipalités de nouveaux « outils » pour intervenir plus facilement sur la « mise aux normes » des installations d’avant 1981, mais que la solution pour la mise aux normes en sols imperméables ou très peu perméables est difficilement justifiable d’un point de vue économique;

**Attendu que** le territoire de l’Abitibi-Témiscamingue présente, dans plusieurs secteurs, des sols imperméables majoritairement constitués d’argile;

**Attendu qu'**une modification au *Règlement sur l'évacuation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q.2, r.22) devrait offrir une alternative accessible économiquement pour le sol imperméable ou peu perméable soit :

- À l'exemple, permettre l'utilisation de sols d'emprunt contrôlé (sols perméables) pour l'aménagement de champ de polissage dont les sols de surface sont constitués à plus de 60 % de sols imperméables sur plusieurs mètres d'épaisseur;

**Attendu que** les membres de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue juge important et primordial de trouver des solutions à l'application du règlement puisque le règlement actuel compromet grandement le développement de nos communautés rurales, de villégiature et urbains non desservis par un réseau d'égouts, et ce, dans le respect de l'environnement;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
et résolu unanimement

- ❖ De demander la collaboration du MDDELCC afin de poursuivre les recherches et de concevoir des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées avec les caractéristiques suivantes :
  - Adaptés aux particularités des sols imperméables ou très peu perméables (sol argileux) et aux rigueurs du climat de l'Abitibi-Témiscamingue;
  - Accessibles économiquement pour tous les citoyens (moins coûteux en sols argileux);
  - Conçus afin d'être conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q.2, r.22).

**10-14-429**

**Le Rift – Présentation aux élus de l'état de situation et de la planification stratégique du Rift, le 23 octobre 2014 à 19 h à la Galerie du Rift.**

Lors de l'adoption du budget 2014, le conseil des maires acceptait de soutenir financièrement la Corporation Augustin-Chénier inc. afin que le Rift puisse poursuivre ses activités et diversifier ses services.

Selon l'entente convenue entre les deux organismes, le Rift s'est engagé à fournir un bilan d'activités auprès des élus. Cette présentation se tiendra le 23 octobre 2014 à 19 h à la Galerie du Rift à Ville-Marie.

**10-14-430**

**Centre local de développement du Témiscamingue.**

**Considérant** qu'en 2003, la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche* était modifiée pour confier aux MRC la responsabilité des Centres locaux de développement (CLD);

**Considérant** qu'en vertu de l'article 89 de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*, le ministre conclut avec une municipalité régionale de comté une entente concernant le rôle et les responsabilités de celle-ci en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice;

**Considérant** que la MRC confie au CLD l'exercice de sa compétence en matière de développement local et de soutien en entrepreneuriat sur son territoire;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue doit soutenir financièrement le Centre local de développement (CLD);

**Considérant** que le Centre local de développement (CLD), agissant sous l'autorité de la MRCT, constitue un outil dans le développement économique pour le Témiscamingue;

**Considérant** que les modalités actuelles encadrant le CLD permettent de donner des résultats concrets et satisfaisants sur le territoire de la MRCT;

**Considérant** que le financement sert principalement à soutenir des entreprises du secteur agricole et forestier, étant les deux grands axes de l'économie au Témiscamingue;

**Considérant** que les aides techniques et financières du CLD directement affectées à des projets d'entreprises représentent 62 % de la contribution gouvernementale versée au CLD pour l'année 2013, soit un montant de plus de 308 280 \$;

**Considérant** que suite à l'examen des résultats réalisés par la direction régionale du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, le CLD du Témiscamingue affiche un très bon bilan de performance;

**Considérant** que le CLD a pour mission d'appuyer les entrepreneurs dans la création et le maintien d'emplois au sein du territoire de la MRC;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Alain Flageol  
et résolu unanimement

- ❖ De signifier au ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, M. Jacques Daoust, et au ministre délégué aux Petites et Moyennes entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, M. Jean-Denis Girard, que la MRC de Témiscamingue réitère son appui pour le maintien du Centre local de développement du Témiscamingue selon les conditions actuelles.

**10-14-431**

**Origine Nord-Ouest – Lancement du 2<sup>e</sup> livre de recettes.**

M. Bernard Flébus informe le conseil des maires que le lancement du livre *Tout l'monde à table*, volume 2, d'Origine Nord-Ouest se tiendra le samedi 1<sup>er</sup> novembre, à compter de 17 h, sous la forme d'un souper gastronomique cinq services, au Forestel à Val-d'Or.

## **GAMME le 8 novembre 2014.**

**10-14-432**

Le prochain GAMME se tiendra le 8 novembre 2014 à Témiscaming. M. Norman Young invite les élus à accompagner M<sup>me</sup> Nicole Rochon et lui-même pour se rendre à la cérémonie rendant hommage aux anciens combattants dans le cadre du Jour du souvenir. Cette cérémonie dure environ 30 minutes, de 11 h à 11 h 30.

**10-14-433**

### **Démission de M. Yvon Gagnon, président du Comité municipal de Laniel.**

Le conseil prend acte de la démission de M. Yvon Gagnon, à titre de président du Comité municipal de Laniel. De 1985 à 2014, M. Gagnon aura siégé, tantôt comme conseiller et par la suite, comme président du Comité municipal. Le conseil salue chaleureusement M. Gagnon pour ses 29 années d'engagement au sein du milieu municipal et son dévouement auprès des citoyens de Laniel.

### **BONNE RETRAITE M. GAGNON!**

**10-14-434**

### **Communication-Témiscamingue.**

M. Bernard Flébus demande d'avoir un état de situation sur le dossier de Communication-Témiscamingue, notamment de savoir où en sont les négociations avec le partenaire. Des inquiétudes sont également soulevées par rapport au cautionnement de la MRCT dans ce projet.

M. Michel Duval, représentant auprès de cet organisme, informe le conseil qu'une rencontre doit avoir lieu avec Desjardins pour faire état du dossier. De même, le plan d'affaires est en révision et une prochaine rencontre est en planification pour poursuivre les négociations avec le partenaire fournisseur. M. Duval rappelle qu'environ 300 clients sont desservis par le réseau de Communication-Témiscamingue, d'où l'importance de tenter de trouver des solutions pour maintenir ce réseau IHV.

**10-14-435**

### **Ponceau sur chemin Moffet-Laforce.**

M. Éric Dubuque tient à remercier chaleureusement le conseil des maires de leur appui et leur solidarité lors de la fermeture du tronçon Moffet-Laforce. Leurs actions auront permis que le ponceau puisse être remplacé dans un délai raisonnable par le MTQ. L'ouverture du chemin est prévue au cours des prochains jours.

**10-14-436**

### **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

#### **2<sup>e</sup> partie**

Une question en lien avec l'ingérence de la MRC dans des projets à caractère local est soulevée par un membre de l'assistance.

**Levée de l'assemblée.**

---

**10-14-437**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil des maires : 26 novembre 2014**

Il est 22 h 20.

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**